



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Objet : la FAEN dans l'action du 10 octobre

**La FAEN (Fédération Autonome de l'Éducation Nationale) et ses syndicats appellent l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale à se mettre en grève le 10 octobre prochain et à participer à toutes les initiatives prises lors de cette journée d'action.**

Cet appel est motivé par la violence des attaques portées contre les fonctionnaires et leur pouvoir d'achat, encore amplifiée depuis la mise en place du nouveau gouvernement : gel du point d'indice, hausse de la CSG, non compensée pour les fonctionnaires, rétablissement du jour de carence.

Ces attaques s'ajoutent à l'escroquerie que constitue le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui, sous couvert de revalorisation et de promotion, soumettra à terme de nombreux agents à un ralentissement de carrière et à une évaluation inadaptée.

D'autres décisions gouvernementales en cours d'application ou à venir menacent en outre d'aggraver encore cruellement les conditions de travail des personnels de l'éducation : suppression des contrats aidés, dont on mesure déjà les effets dramatiques, suppression annoncée de 120 000 postes dans la Fonction publique...

La somme de ces constats, qui laissent augurer le pire pour les années à venir, amène donc notre fédération à mettre tout en œuvre pour la réussite de la journée d'action du 10 octobre afin de faire échec à ces attaques.

Paris le 5 octobre 2017

Norman Gourrier  
Co-secrétaire Général de la FAEN

## Et la « Cour des comptes » en rajoute

Dans son rapport 2017 sur la gestion des enseignants, la « Cour des comptes » ne va pas dans le sens d'une amélioration des conditions de travail.

Bien au contraire.

Reprenant des propositions déjà faites en 2013 et qui avaient conduit à l'abrogation du décret statutaire de 1950, elle demande une « réforme structurelle » c'est-à-dire une « évolution du cadre du métier » :

⇒ Remise en cause des barèmes pour les affectations et mutations.

- ⇒ Attribution de davantage de prérogatives aux chefs d'établissement.
- ⇒ Annualisation du service des enseignants (ainsi, un jour férié serait récupéré et travaillé un autre jour.
- ⇒ Introduction des remplacements dans le service, remplacements qui deviendraient aussi obligatoires.
- ⇒ Prise en compte des résultats des élèves dans l'évaluation des enseignants.
- ⇒ Bivalence pour les professeurs du second degré.

**Ne laissons pas faire.  
Raison de plus pour nous mobiliser le 10 octobre**

